



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 020 157 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
19.07.2000 Bulletin 2000/29

(51) Int. Cl.⁷: **A47L 1/06, A42B 3/26**

(21) Numéro de dépôt: **00400012.1**

(22) Date de dépôt: **05.01.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **12.01.1999 FR 9900207**

(71) Demandeur: **Fromont
77400 Thorigny s/Marne (FR)**

(72) Inventeur: **Fromont
77400 Thorigny s/Marne (FR)**

(54) **Appareil destiné à essuyer la visière d'un casque de moto durant la conduite de la moto**

(57) L'invention, concerne un appareil permettant d'essuyer de manière efficace la visière de son casque en éliminant toute trace d'eau sur celle-ci, et permet ainsi de diminuer considérablement le risque lié à une mauvaise visibilité par temps de pluie.

Il est constitué d'une platine amovible (1) fixée sur le dessus de la main gauche à l'aide de bandes de type velcro ou élastiques passant dans des orifices (2) ou de tout autre procédé et qui comporte sur sa partie supérieure un dispositif (3) de type rail ou autre permettant d'y fixer une raclette en caoutchouc (4) et qui pourra tourner vers la droite autour de son axe (A).

Lorsque l'utilisateur essuie sa visière à l'aide de la raclette (4), la visière redevient totalement nette.

L'appareil selon l'invention est particulièrement destiné à essuyer la visière du casque de moto durant la conduite de la moto.

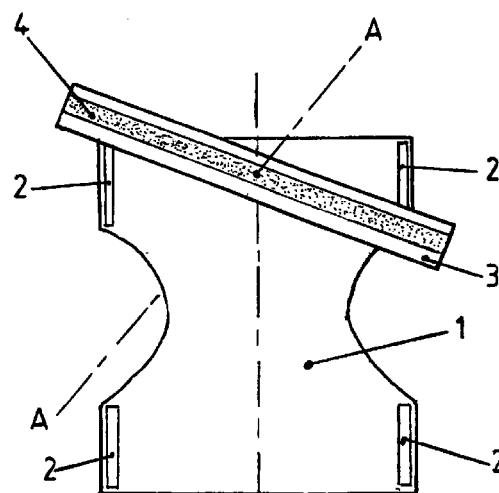


FIG.1

EP 1 020 157 A1

Description

[0001] La présente invention est un appareil qui se fixe sur le dessus de la main gauche du motard et qui lui permet d'essuyer la visière de son casque lorsqu'elle a été souillée par la pluie ou tout autre liquide affectant la visibilité et ce, durant la conduite de la moto.

[0002] L'essuyage de la visière est habituellement effectué directement à l'aide des doigts de la main gauche qu'elle soit gantée ou non.

[0003] Cette technique ne permet pas de retrouver une visibilité normale et représente par conséquent un facteur de risque pour le motard.

[0004] L'appareil inventé permet au motard de retrouver une visibilité parfaite dès la première utilisation.

[0005] Cet appareil se compose d'une platine amovible en matière plastique ou autre qui se fixe sur le dessus de la main gauche du motard à l'aide de bandes de type velcro ou de bandes élastiques pouvant passer sous la main, ou de tout autre procédé.

[0006] La platine comporte sur sa partie supérieure un dispositif de type rail ou autre, perpendiculaire à la main, permettant d'y fixer une raclette en caoutchouc dont la forme et les caractéristiques peuvent être diverses.

[0007] Ce dispositif peut être partie intégrante de la platine en cas de moulage par injection. La raclette pourra être interchangeable ou non après usure.

[0008] Le motard essuiera sa visière en mettant la raclette en contact avec celle-ci et en effectuant un mouvement de la gauche vers la droite ou inversement.

[0009] Le dispositif sur lequel est fixé la raclette en caoutchouc sera par défaut orienté perpendiculairement à l'axe allant du poignet au bout de la main.

[0010] Il pourra effectuer une rotation autour de son axe central traversant la main.

[0011] Cette particularité permettra au motard d'ajuster la raclette de manière à ce que celle-ci soit perpendiculaire à la visière lorsqu'il la mettra en contact avec celle-ci, sans avoir à trop soulever son coude gauche.

[0012] Parallèlement à la main, l'extrémité extérieure de la raclette en caoutchouc ou du dispositif permettant de la fixer pourra être surélevée par rapport à son extrémité intérieure.

[0013] Cette particularité permettra au motard d'assurer le meilleur contact possible entre la raclette et sa visière lorsqu'il la mettra en contact avec celle-ci sans avoir à amener totalement le dessus de sa main perpendiculairement à la visière.

[0014] Selon une variante non illustrée, le dispositif permettant de fixer la raclette, pourra être articulé afin de permettre, après blocage, un réglage personnalisé des différentes inclinaisons de la raclette telles que décrites ci-dessus.

[0015] Les dessins annexés illustrent l'invention.

- La figure 1 représente une vue de dessus de l'appareil.
- La figure 2 représente une vue de derrière de l'appareil.

[0016] En référence à ces dessins, l'appareil comporte une platine (1) munie de quatre orifices (2) permettant le passage de bandes de type velcro ou élastiques servant à la fixer sur le dessus de la main gauche.

[0017] Il comporte aussi un dispositif de type rail ou autre (3) permettant la fixation de la raclette (4). Ce dispositif (3) peut effectuer une rotation vers la droite, par rapport à son axe central perpendiculaire à la main (A). Sauf si celui-ci est partie intégrante de la platine dans le cas d'une réalisation en plastique par injection.

[0018] L'extrémité extérieure du dispositif (5) pourra être surélevée par rapport à son extrémité intérieure (6).

[0019] A titre d'exemple non limitatif, la platine aura des dimensions de l'ordre de 8 cm pour la longueur et de 7 cm pour la largeur. Celle-ci devant être fixée sur le dessus de la main gauche sans gêner pour le motard.

[0020] A titre d'exemple non limitatif, le dispositif de fixation de la raclette aura une largeur de 1 cm et une longueur de 9 cm, celui-ci ne devant pas excéder la largeur normale d'une visière de casque.

[0021] L'appareil, selon l'invention, est particulièrement destiné à l'essuyage d'une visière de casque durant la conduite de la moto.

Revendications

1. Appareil destiné à essuyer la visière de son casque durant la conduite de la moto caractérisé en ce qu'il se compose d'une platine amovible en matière plastique (1) munie de quatre orifices (2) permettant le passage d'un élastique ou d'une bande de type velcro® entre les deux orifices avants et les deux orifices arrières de façon à être fixée, compte tenu de ses dimensions de l'ordre de 8 cm de longueur, sur le dessus de la main gauche à l'avant au niveau de la paume et à l'arrière de celle-ci au niveau du poignet, cette platine comportant sur sa partie supérieure avant (fig1), un dispositif en plastique de type rail (3) permettant la fixation d'une raclette en caoutchouc (4).
2. Appareil selon la revendication 1 caractérisé en ce que le dispositif permettant la fixation de la raclette en caoutchouc est perpendiculaire à l'axe allant du poignet au bout de la main.
3. Appareil selon la revendication 1 et la revendication 2 caractérisé en ce que la platine est réalisée en plastique par injection et le dispositif (3) peut être partie intégrante de celle-ci.
4. appareil selon la revendication 1 et la revendication

2 caractérisé en ce que le dispositif (3) est articulé et peut effectuer une légère rotation vers la droite autour de son axe perpendiculaire à la main (A) (fig1).

5

5. Appareil selon la revendication 1 la revendication 2 la revendication 3 ou la revendication 4 caractérisé en ce que le dispositif (3) ou la raclette (4) ont une extrémité extérieure (5) surélevée par rapport à leur extrémité intérieure (6).

10

6. Appareil selon la revendication (5) caractérisé en ce que la surélévation de l'extrémité extérieure (5) par rapport à l'extrémité intérieure (6) est réglable.

15

20

25

30

35

40

45

50

55

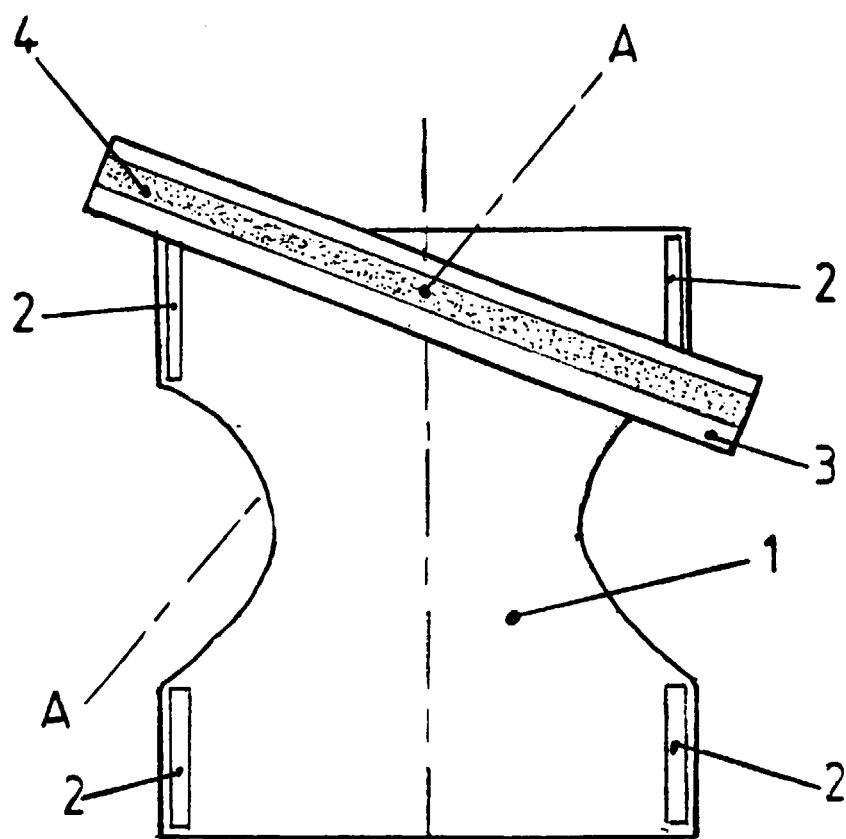


FIG.1

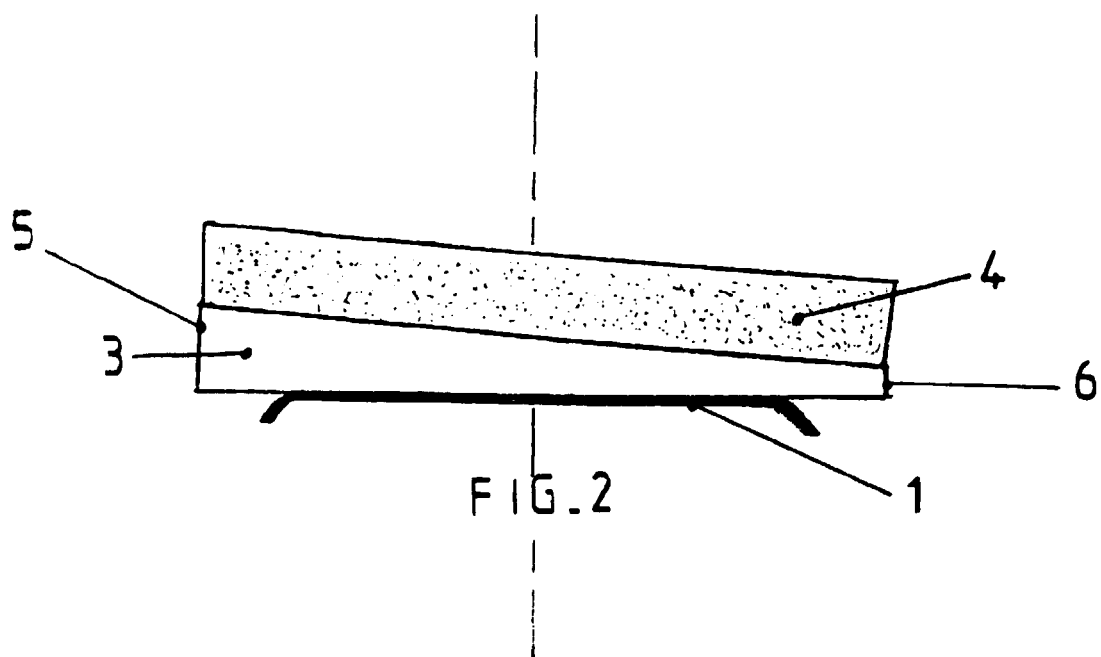


FIG.2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 40 0012

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 4 787 113 A (D. R. KAMENSKE) 29 novembre 1988 (1988-11-29) * colonne 1, lignes 5-24, 31-42, 57-68 * * colonne 2, lignes 1-11, 31-45 * * figures *	1-3	A47L1/06 A42B3/26
Y	DE 93 12 804 U (R. LINBRUNNER) 28 octobre 1993 (1993-10-28) * le document en entier *	1,2	
Y	EP 0 845 222 A (R. HITZ) 3 juin 1998 (1998-06-03) * colonne 3, ligne 51 - ligne 58 * * colonne 4, ligne 1 - ligne 3 * * figure 3 *	1,2	
A	DE 92 01 398 U (R. RENNHAACK) 7 mai 1992 (1992-05-07) * page 4, dernier alinéa * * revendications 1-4,8,10,13,14 * * figure 6 *	1-3	
A	EP 0 366 839 A (YUGEN KAISHA ADS. PLANNING) 9 mai 1990 (1990-05-09) * le document en entier *	1-3	
A	DE 33 11 251 A (A. HAYDUK) 4 octobre 1984 (1984-10-04)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 10 avril 2000	Examineur Bourseau, A-M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 40 0012

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

10-04-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4787113 A	29-11-1988	AUCUN	
DE 9312804 U	28-10-1993	AUCUN	
EP 0845222 A	03-06-1998	AUCUN	
DE 9201398 U	07-05-1992	AUCUN	
EP 0366839 A	09-05-1990	US 4893373 A	16-01-1990
DE 3311251 A	04-10-1984	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82